



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 6 août 2025
Greffe_0134_Préavis édités

Préavis n°17/2025

Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter le Conseil communal en vue d'une demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilitaires ainsi que d'un élévateur.

PREAMBULE

Immatriculé en 2014, le Toyota Hilux, qui sert en priorité au transport de matériaux et d'outils pour l'entretien du réseau routier et le déneigement, affiche aujourd'hui 185'405 km au compteur. La dernière expertise du véhicule a été effectuée en janvier 2023. Il convient aujourd'hui de procéder à son renouvellement.

Immatriculée en 2014, la Suzuki SX4S sert aux divers transports de signalétique pour le service de la sécurité publique et comptabilise quant à elle 102'352 km. La dernière expertise du véhicule date du mois de novembre 2022. Ce véhicule est mal adapté aux besoins du service et fait l'objet de fréquentes réparations. Il est donc également nécessaire de procéder à son renouvellement.

Le chariot élévateur qui se trouve dans la halle Landi avait été donné en 2012 par Landi Moléson SA. Il avait déjà beaucoup servi et a encore été bien utilisé depuis lors. Il s'avère très pratique pour les diverses manutentions de mobilier, lors de certaines manifestations et sert ponctuellement pour des interventions dans le village et au Parc des Sports. Malheureusement, vu son ancienneté, il n'est aujourd'hui plus possible de le réparer.

Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins

Immatriculé en 1999, le chariot élévateur Komatsu permet quant à lui d'accéder au stockage de matériaux au dépôt du service de voirie des Ouges. Il présente aujourd'hui certains signes de vieillesse, mais il est encore possible de le faire réparer.

Il conviendra donc d'opérer une rotation entre les différents élévateurs. Ainsi le chariot élévateur Komatsu, une fois mis aux normes, sera dorénavant déposé à la Landi et sera utile aux différents usages mentionnés ci-avant.

Le nouveau chariot élévateur thermique sera utilisé quant à lui au dépôt de la voirie des Ouges.

COÛTS

Au vu des éléments précités, la Municipalité propose donc de procéder au remplacement de ces trois véhicules.

Des appels d'offres ont été faits auprès de plusieurs marques représentées au Pays-d'Enhaut.

Véhicule type pickup, avec pont alu		CHF 60'000.00	
Véhicule sécurité publique Toyota ProAce		CHF 55'000.00	
Chariot élévateur thermique		CHF 36'000.00	
	Total TTC	CHF 151'000.00	

CONCLUSION

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules pour le service de voirie, la sécurité publique, les parcs et jardins

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal n° 17/2025 du 6 août 2025 ;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**

du montant de CHF 151'000.00 sur une période de 10 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoires édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir les véhicules mentionnés dans le corps du préavis.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 151'000.00
- **de financer** le montant de CHF 151'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 6 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Sophie Matthey